Le P.A.D.D à l'échelle du territoire communal

Etat existant

- Urbanisation existante
- Tissu existant d'activités
- Espace naturel
- Terroir agricole
- Patrimoine bâti remarquable
- 2 ème ligne de tramway
- Voie de desserte locale
- Voie principale
- Autoroute A9

Développement urbain et armature paysagère

- Site prioritaire de Roquefraïsse
- Extension urbaine à dominante d'activités
- Pôle d'échange multimodal
- Corridor végétal
- Projet du Contournement Ouest de Montpellier
- Liaison à créer
- Principe de liaison douce à créer
- Patrimoine boisé à préserver
- Limite déterminée par l'armature d'espaces naturels ou agricoles
- Limite à conforter résultant de l'aménagement des secteurs

N
O E
S

0 250 500 m

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le P.A.D.D à l'échelle du centre-bourg

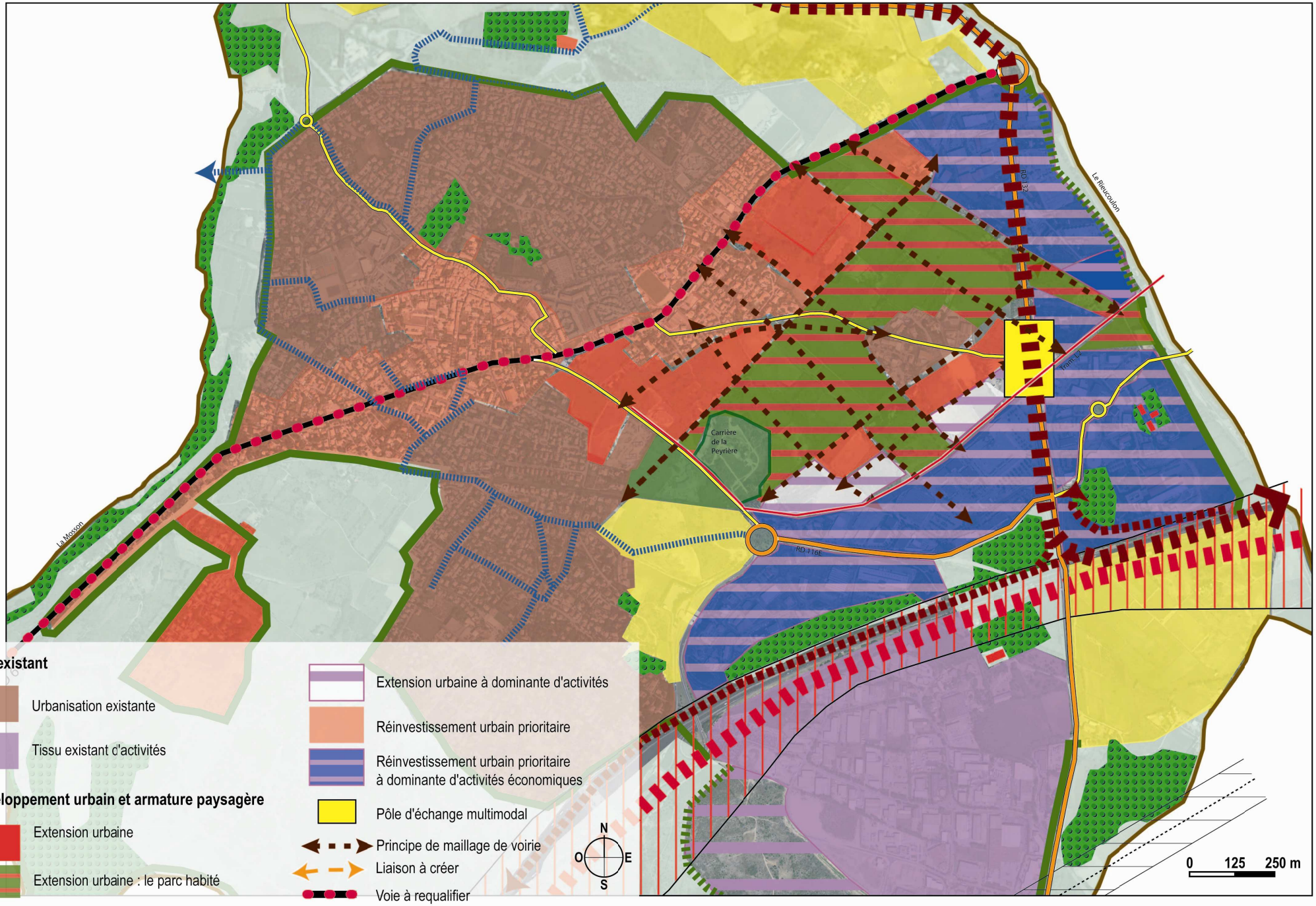

Etat existant

- Urbanisation existante
- Tissu existant d'activités

Développement urbain et armature paysagère

- Extension urbaine
- Extension urbaine : le parc habité
- Extension urbaine à dominante d'activités
- Réinvestissement urbain prioritaire
- Réinvestissement urbain prioritaire à dominante d'activités économiques
- Pôle d'échange multimodal
- Principe de maillage de voirie
- Liaison à créer
- Voie à requalifier
- Circulation douce à aménager

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Contournement Ouest
St-Jean-
de-Védas
Roque Fraysse
Saint-Jean-
le-Sec
La Lauze
Bois de Maurin
Pont de
Villeneuve
N 112
Rieu Coulon
Croix
d'Arge